

**CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 25 JUIN 2021**

Ordre du jour :

*Objets soumis à débat ou délibération*

- Projet d'amélioration de la sécurité à Libaret
- Décision modificative n°1 – Budget commune
- Cuves eaux pluviales, Lotissement de la Chênaie
- Adhésion groupement de commande Téléphonie mobile

*Informations et questions diverses*

- Point Travaux à la salle des fêtes
- Déménagement/aménagement salle des fêtes, centre de loisirs
- Rapport Conseil d'école
- Point Aménagement zone humide
- Conseil Municipal d'Enfants
- Divers

Convocations adressées le 21 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt cinq juin à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – BEAUSSIER – LOLLIER – DALIGAULT – VERON – Mmes BESNIER – CHACUN – POIRIER – LEROUX – SALINGRE

Absents excusés : Mmes PRINCE – BEAUDUCCEL

Secrétaire de séance : Mme POIRIER

**OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION**

**Projet d'amélioration de la sécurité au lieu dit de Libaret**

Le lundi 21 juin 2021, Mayenne Ingénierie a exposé les 3 aménagements possibles pour renforcer la sécurité routière à Libaret à la population de ce hameau. Cette réunion s'est tenue en présence du Maire et d'une partie du conseil municipal.

Après avoir discuté de ces trois projets et de façon unanime, les habitants ont opté pour la solution 1 qui prévoit un aménagement doux avec balisage de zone de ralentissement et positionnement d'un axe central en résine de synthèse. La réalisation de trottoirs rive gauche lorsque l'on va dans le sens La Brûlatte – Port-Brillet avec adjonctions de potelets permettra de renforcer la vision d'entrée de bourg et contribuera à ralentir la vitesse dans cette traversée de la zone.

Ce projet tel qu'exposé ci-dessus soumis à délibération et à vote fait apparaître les résultats suivants pour la mise en place du projet évalué à un coût estimatif de 18 949,60 € HT :

- Abstention 6 – les conseillers s'étant abstenus estimant que les aménagements prévus au projet n'étaient pas suffisamment dissuasifs pour faire abaisser la vitesse de façon significative.
- Favorables 7

## Décision modificative n°1 – Budget Commune

Pour faire face à des dépenses sous-estimées le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Section fonctionnement

*Créances éteintes, entretien réseau eaux pluviales et voirie fonctionnement*

	Dépenses	Recettes
<i>Chapitre 65 Autres charges de gestion courante</i>		
6542 Créances éteintes	+ 223,00	
<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>		
615231 Voirie	+ 5 000,00	
615232 Réseaux	+ 1 777,00	
<i>Chapitre 013 Atténuation de charges</i>		
6419 Remboursement sur rémunération du personnel		+ 7 000,00

## Cuves Eaux pluviales – Lotissement de la Chênaie

Dans le cadre du lotissement de La Chênaie, le Conseil Municipal dans sa volonté de limiter au maximum l'impact des précipitations a décidé de doter chaque acquéreur d'une cuve de récupération d'eaux pluviales d'une capacité de 3 m<sup>3</sup>.

Deux devis faisant état de deux possibilités sont comparés :

- cuve eau pluviale Ecociter basique dont le coût unitaire représente la somme de 820,58 € HT.
- cuve eau pluviale Ecociter équipée d'un filtre interne amovible auto-nettoyant, d'un compartiment filtre, d'un couvercle vissé, d'un siphon anti-nuisibles, d'un trop plein d'évacuation et des flottants vers le réseau, d'un dispositif anti-remous, d'un tuyau d'aspiration, d'un tuyau de refoulement dont le coût unitaire est de 991,85 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de l'achat de 8 cuves Ecociter équipées soit un coût global de 7 934,80 € HT.

## Adhésion groupement de commandes Téléphonie Mobile

Laval Agglomération, la Ville de Laval et son CCAS ont constitué un marché relatif à la commande de téléphonie mobile dont les tarifs avantageux – Abonnement ligne mobile access (voix, sms, mms illimités) sur la base de 1,65 € HT/mois – viennent à terme le 31/12/2021.

Les collectivités de Laval Agglomération qui le souhaitent peuvent adhérer à ce groupement de commande dont le prochain marché débutera le 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que la Commune de La Brûlatte adhère à ce groupement de commandes Téléphonie Mobile pour pouvoir bénéficier des tarifs applicables à compter du 1/01/2022 et autorise le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur les travaux à la salle des fêtes**

Le marché d'appel d'offres de ces travaux a été mis en ligne le 8 juin 2021 pour un nombre de 11 lots. La date limite de réception des offres est fixée au lundi 5 juillet 2021 à 12h.

Restera alors au Maître d'œuvre, le cabinet d'architecte Leblanc, de procéder à l'analyse technique de ces différentes offres.

Une réunion de Conseil Municipal pour valider le résultat de la consultation et choisir les résultats interviendra soit le 19 ou le 20 juillet 2021.

Les travaux débuteront ainsi début septembre.

### **Déménagement de la cantine au Centre de loisirs**

Les travaux de la salle des fêtes excluant la tenue de la cantine dans ladite salle, il y a lieu d'aménager l'ALSH en centre de restauration et en garderie durant l'année scolaire 2021-2022.

Pour ce faire, un appel est fait aux conseillers disponibles sur la période du 8 au 10 juillet 2021.

Les trois adjoints et M. Poirier Jean-Louis acceptent de procéder à ce déménagement/aménagement et ce à partir de 18h. Sandra Labbe sera disponible les jeudi 8 et vendredi 9 juillet.

### **Rapport Conseil d'École**

Ce conseil, le dernier de l'année scolaire, s'est tenu le mardi 22 juin 2021 à 18 h à la salle des fêtes de La Brûlatte et fait le point sur les effectifs qui à la rentrée prochaine seront de 87 sur les 4 classes du RPI. Le CP se déroulera à La Brûlatte.

Dans le cadre de la pandémie, des tests salivaires ont été réalisés sur le RPI le 3 juin 2021.

La fête de l'école est remplacée par un temps festif qui se déroulera dans les écoles le 28 juin à La Brûlatte et le 29 juin à La Gravelle.

Le 22 juin a eu lieu l'inauguration de la fresque murale réalisée par l'école maternelle en présence des enfants, de l'artiste et du personnel enseignant, de l'amicale des parents d'élèves, de la municipalité et de la presse.

Ce projet se poursuivra en lien avec la zone humide de La Brûlatte et l'école est prête à s'associer à l'élaboration de panneaux pédagogiques. Un projet musical pour 2022 avec la collaboration du dumiste pourrait mettre en son les éléments de la fresque et de la zone humide.

Il n'y aura pas en 2022 de classe de mer et ce projet sera remplacé par un projet de découverte du patrimoine de la Mayenne mené sur plusieurs journées pour les deux classes de La Gravelle.

Un sondage a été effectué au niveau du degré de satisfaction de la restauration scolaire par les parents d'élèves. 62 familles sur 67 ont répondu à ce questionnaire. La moitié est satisfaite et l'autre ne l'est pas pour différentes raisons.

Pour éviter tout dysfonctionnement, le Maire de La Brûlatte a demandé à ce que Sandra Labbe note tous les jours si manquement il y a eu par rapport au menu établi.

### **Point Aménagement Zone Humide**

Monsieur Rimbault précise qu'il a contacté l'Association Nature que la collectivité a missionné pour l'aménagement de ladite zone. En septembre, elle présentera ses conclusions et pourra commencer alors le véritable travail d'aménagement pour lequel la Région des Pays de la Loire pourra être contactée dans le cadre de l'octroi de subvention.

## Conseil Municipal d'enfants

Le Maire tient ici à remercier particulièrement les membres de la commission qui se sont investis dans la mise en place de ce conseil. Ces remerciements vont également à Isabelle Galard, secrétaire, qui a assuré tout le côté administratif de la mise en place de ce conseil municipal d'enfants.

Les enfants intéressés, au nombre de 16, seront réunis le samedi 26 juin à la salle des fêtes en présence de leurs parents, où leur sera expliquée toute la marche à suivre.

Les élections de ce conseil sont fixées au 2 octobre 2021.

## Divers

### Commission Environnement Laval Agglo

La commission environnement de Laval Agglomération a souhaité visiter la chaufferie bois. Une première date avait été envisagée le 28 septembre. Mais cette date ne pouvant pas être retenue c'est finalement en octobre que cette visite interviendra à une date qui sera ultérieurement fixée.

### Courrier

Réponse du Président du Conseil Départemental en date du 11 juin 2021 relative à la prise en charge par le Département des ouvrages qui seront mis en place sous le CD137 dans le cadre de l'évacuation des eaux pluviales.

### Prochaines dates

1<sup>er</sup> juillet 2021 - Tirage des jurés d'assises 2022 pour les communes de La Brûlatte, La Gravelle, Bourgon, Olivet, Beaulieu-sur-Oudon, Saint-Cyr-le-Gravelais, Launay-Villiers à la Mairie de La Brûlatte à 19h

6 juillet 2021 - Salle municipale de l'Escapade à Argentré de 18 à 20h, réunion sur le nouveau schéma de mutualisation. M. Renier Léon, 1<sup>er</sup> adjoint, accompagnera le Maire à cette réunion.

19 septembre 2021 – La pièce « Quel Molière » sera jouée à Parigné chez M. Raimbault à l'occasion des journées du patrimoine. La participation financière de la Commune sera de 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme BEAUDUCEL	Excusée
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	Excusée
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER		M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON		Mme LEROUX	